

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE MONS
DU 14 JUILLET 2015

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 6 juillet 2015, accompagnée d'un ordre du jour comportant 45 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 28 présents :

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre-Président

Présents : ~~M. MARTIN~~, LECOCQ, ~~Mme HOUDART~~, M. SAKAS, ~~M. LAFOSSE~~, M. DARVILLE, Mme OUALI, Échevins

~~M. Marc BARVAIS, Président du CPAS~~

~~M. DUPONT~~, M. TONDREAU, ~~M. DEPLUS~~, ~~Mme KAPOMPOLE~~, ~~M. MILLER~~, M. ROSSI, M. MANDERLIER, M. DEL BORRELLO, ~~Mme MOUCHERON~~, Mme NAHIME, ~~M. G. HAMBYE~~, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, ~~Mme JOB~~, Mme BOUROUBA, Mme WAELPUT, M. BOUCHEZ, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, M. MELIS, Mme DE JAER, ~~M. JOOS~~, M. ANTONINI, ~~Mme WUILBAUT-VAN HOORDE~~, Mme JUDE, M. ANDRE, M. DUFRANE, ~~M. BERNARD~~, ~~Mme LAGNEAU~~, M. BONJEAN, Mme DEFRISE, ~~Mme URBAIN~~, Mme MEUNIER, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, ~~Fr. HAMBYE~~, Conseillers communaux et M. Philippe LIBIEZ, Directeur général f.f.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous convie à entamer nos travaux. Tout d'abord, excuser l'absence de Mme la Conseillère Fabienne URBAIN ainsi que les Echevins Catherine HOUDART, Marc BARVAIS, Pascal LAFOSSE. Conseillers, Conseillères : Jean-Pierre DUPONT, Sandrine JOB, Colette WUILBAUT et en retard pour des raisons de Parlement, M. l'Echevin Nicolas MARTIN et Mme Savine MOUCHERON. Le procès-verbal de la séance précédente du 23 juin sera approuvé si aucune remarque n'est faite avant la fin de la séance de ce jour. Comme l'enregistrement ne fonctionnait pas, on a tenu compte de vos remarques et des réponses de Mme MARNEFFE qu'on a introduites dans le procès-verbal. Les points qui sont remis, c'est le 13^e point et le 16^e et puis, nous aurons la séance d'interpellations. On va commencer par le point 1. Approuvé ?

1^{er} Objet : Recours à l'article 60 du RGCC. Ratification de dépenses auprès de Ex Nihilo. Service Communication et Évènements

M. Yves ANDRE, Conseiller: Non. C'est « non ».

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: C'est tout le CDH. Oui.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

26 OUI : MM. LECOCQ, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. TONDREAU, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mme JUDE, MM. DUFRANE, BONJEAN, Mmes DEFRISE, MEUNIER, MARNEFFE, M. DI RUPO

1 NON : M. ANDRE

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 1^{ère} annexe

2^e Objet : Recours à l'article 60 du RGCC – Doudou 2015. Engagement des Musiques Royales de la Défense Belge. Service Communication et Évènements

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Recours à l'article 60, c'est le même vote ?

M. Yves ANDRE, Conseiller: Oui, tout à fait.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

26 OUI : MM. LECOCQ, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. TONDREAU, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mme JUDE, MM. DUFRANE, BONJEAN, Mmes DEFRISE, MEUNIER, MARNEFFE, M. DI RUPO

1 NON : M. ANDRE

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 2^e annexe

3^e Objet : Autorisation de se désister de l'appel interjeté près la Cour d'Appel de Mons contre le jugement du Tribunal de Première Instance de Mons du 16.4.2013. Service Juridique Taxes/AN

ADOPTE à l'unanimité – 3^e annexe

4^e Objet : Information. Recours à l'article L1311-5 al. 1 et 2 du CDLD (indemnisation d'un préjudice lié à la résiliation anticipée d'une convention). Service Juridique POP/AN

M. Yves ANDRE, Conseiller: Moi, je voudrais intervenir sur les points 4, 5 et le point 8 qui sont tous les trois plus ou moins dans le même ordre d'idée où on voit à chaque fois des surcoûts qui apparaissent suite à différents problèmes. Il s'agit là d'un contrat de location pour un photomaton à l'Administration communale et le fait de résilier le contrat amène une indemnité à payer à la société de 48.000 euros. Dans le même ordre d'idée plus ou moins, on a le point 8 où là, il y a un surcoût de 150.000 euros et donc, nous, on votera « non » sur ces différents points-là si on est amené à voter mais on votera « non » parce que l'ensemble des trois points représentent plus ou moins 220.000 euros et donc, ce sont des surcoûts colossaux surtout dans une situation financière catastrophique pour la Ville de Mons, cela correspond quand même à l'engagement de 10 personnes avec un salaire moyen pour 1 an et donc, on ne peut pas accepter ces points-là.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous comprends et dans une certaine mesure, je partage votre sentiment mais sachez simplement que le point 4 et 8, on ne vote pas, c'est une information mais bon, je comprends parfaitement. Sachez que chaque fois, il y a des explications, l'Administration fait son possible et on est parfois bien piégé.

ADOPTE à l'unanimité – 4^e annexe

Entrée de M. G. HAMBYE = 29 présents

5^e Objet : Bancs rue de Nimy/Litige droit d'auteur/convention de transaction amiable-conclusions de désistement. Approbation – recours à l'article L1311-5 du CDLD – Information. Service Juridique Travaux/CS

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Le point 5, c'est de même nature, je vous en prie.

M. John BEUGNIES, Conseiller: J'avais juste une question sur le point 5, donc, on signale dans la délibération que la responsabilité de l'auteur de projet est engagée puisqu'il n'a pas prévenu qu'il y avait éventuellement, des droits d'auteur, alors, les 15.000 euros que la Ville de Mons va devoir payer, est-ce qu'elle va les réclamer à l'auteur de projet ? Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous en prie.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : J'interpelle, ici, dans le même sens, on voit dans la lettre de l'Avocat que l'auteur de projet, nous ne citerons pas son nom mais qui a faute, l'Avocat disait faute en méconnaissance du devoir du Conseil puisqu'on savait que et après le point 4 où il n'y a pas photo sur l'interpellation, ici, le point 5, c'est un soufflé qui retombe sans faire de jeux de mots et voilà, je voulais avoir des nouvelles parce qu'on

trouve que quand on voit les erreurs des auteurs de projet, qu'on paie cher et vilain, j'estime que quand il y a des erreurs, soit ils ont des assurances, soit ils interviennent mais quand on choisit des banques qui sont la copie conforme qui ont été faites par des Architectes avec des bureaux de ferronnerie en France, on sait très bien quel est l'auteur de projet, je dirais l'Architecte et on voudrait savoir quels sont les recours possibles de la Ville de Mons contre l'auteur de projet ? Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous comprends. Si tout était aussi clair que comme vous ne le souhaiteriez, la vie serait peut-être plus simple ou plus impossible, je n'en sais rien, quoi qu'il en soit, sachez qu'on étudie pour le moment avec l'Avocat la possibilité de nous retourner contre l'auteur de projet, voilà, ce que nous sommes en train de faire mais reconnaissons que parfois, on tombe de sa chaise.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Moyennant le recours possible, on vote « oui ».

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: C'est une information.

ADOPTE à l'unanimité – 5^e annexe

6^e Objet : Immeuble sis rue de Maisières 2 à Nimy. Refus de permis sur recours. Recours en annulation. Intervention à la cause. Service Juridique Urbanisme/CS

ADOPTE à l'unanimité – 6^e annexe

7^e Objet : Autorisation de se désister de l'appel interjeté près la Cour d'Appel de Mons contre le jugement du Tribunal de Première instance de Mons du 2.10.2013. Service Juridique Taxes/AN

REMIS

8^e Objet : Information. Recours à l'article L1311-5 al. 1 et 2 du CDLD (indemnisation forfaitaire de 10 % suite à la non attribution d'un marché). Service Juridique Travaux/CS

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Effectivement, c'est encore une information.

On est ici avec un problème au niveau du cahier de charges d'un marché public avec une entreprise qui demande des indemnités pour 159.000 euros pour un problème au niveau de la rédaction du cahier des charges qu'elle juge litigieuse, donc, on voit qu'ici, le problème se répète pour plusieurs cas, donc, évidemment, il faut bien aller au bout de cette procédure, néanmoins, on peut s'interroger sur la charge de travail qu'à le Service Marchés Publics, nous ne doutons pas qu'ils font leur possible pour mener à bien leur mission,

néanmoins, peut-être faudrait-il les renforcer surtout que comme on l'a déjà évoqué, nous, on souhaiterait qu'on puisse avancer sur toute la problématique de la propension à faire des avenants sur certains dossiers, d'ailleurs, cette même entreprise en est d'ailleurs spécialiste, également, renforcer ce service Marchés Publics également pour avancer dans tout ce qui est clause sociale, éthique et environnementale, donc, je pense budgétairement, finalement, on n'y perdra pas si on peut éviter ce genre de problème qui se répète quand même de façon fréquente.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous remercie de l'attention que vous portez à ce service. La vérité est que c'est un service qui a beaucoup de travail, 2 personnes sont en congés de maladie, on les a remplacés, ce que nous ne faisons pas dans d'autres services et je compte d'ailleurs voir le service, je crois même avant les vacances pour faire un peu le point de la situation, voilà, il faut reconnaître qu'il y a vraiment beaucoup, on a un plan de gestion, etc... mais c'est un point d'attention, croyez le, nous sommes très conscients.

ADOPTE à l'unanimité – 7^e annexe

Entrée de M. BERNARD = 30 présents

9^e Objet : Modification du règlement général de police – Charte du respect de l'autre et signature du protocole d'accord avec Monsieur le Procureur du Roi. Amendes administratives CB/SM/EDR

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Est-ce que nous pouvons alors passer au 9^e Objet. Je vous cède la parole. Je vous en prie, M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller: Toujours pour les mêmes raisons, nous allons voter contre ce point puisque tout comme 213 organisations de la société civile, nous sommes contre le principe même des sanctions administratives communales qui sont complètement arbitraires. Premièrement, parce que lorsqu'on applique une sanction administrative communale, on est juge et partie puisqu'on décide que tel ou tel comportement est à sanctionner, on détermine le montant de la sanction et après on encaisse et donc, tout cela est à l'appréciation de l'agent sanctionnateur, ce qui peut mener à une inégalité de traitement entre les habitants dans différents quartiers, le tout combiné avec un manque de clarté sur ce qui est punissable, à quel endroit et donc, du coup, on abouti à une société qui laisse une place énorme à l'arbitraire et donc, ce système des sacs remet fortement en cause le principe démocratique de séparation des pouvoirs, ce qui est inacceptable dans un état de

droit. Deuxièmement, les communes ont besoin d'argent, on le sait tous, or, plus les communes sanctionnent, plus l'argent rentre dans les caisses. Pour le peu que les agents ressentent une certaine pression de leur hiérarchie ou pire aient des quotas d'amendes à atteindre, on peut imaginer le pire. On peut voir certains exemples édifiants et cela, c'est du concret, c'est déjà arrivé dans certaines communes où par exemple des gens ont été sanctionnés pour une bataille de boule de neige, pour des lancés de confettis ou pour s'être assis sur le dossier d'un banc et on sait aussi que dans certains quartiers dans notre région, dans notre ville, des groupes socialement vulnérables font plus usage de l'espace public pour diverses raisons et donc, du coup, ils seront aussi plus victimes des sanctions administratives communales. Je pense que criminaliser la pauvreté est non seulement néfaste pour les groupes visés mais n'offre aucune solution aux vrais problèmes sociaux. Il est donc nécessaire de développer des solutions ambitieuses qui peuvent aborder les vraies racines de la fameuse incivilité. Bien sûr, certains comportements et incivilités doivent être sanctionnés mais la question est « quel type de sanctions ? » Selon nous, les sanctions doivent servir à réparer, éduquer et éviter des récidives et pas à remplir les caisses de la Ville. Ces sanctions doivent être décidées par une juridiction de proximité, accessible à tous et qui garantit les droits de la défense. Enfin, nous pensons qu'il faut impliquer la population pour discuter des problèmes et les résoudre afin que les décisions des autorités communales tiennent davantage compte de la réalité sur le terrain et qu'elles correspondent davantage aux attentes des gens. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: Je m'attendais à pire puisque la dernière fois que j'avais interpellé le Collège sur la question des sanctions administratives communales, la porte était ouverte à abaisser l'âge à 14 ans et je me réjouis de voir que la Ville de Mons n'a pas suivi cela. Je me réjouis aussi à la lecture de la charte du respect de l'autre, de voir que justement, il n'y a pas de mesure absurde comme cela a pu être le cas dans d'autres communes qui sont signifiées et qui signifierait donc, qu'on puisse être sanctionné, mon collègue en a parlé, certaines communes ont mis dans leur charte du respect de l'autre, les batailles de boule de neige et autres choses, heureusement, ce n'est pas le cas, dans le texte que nous sommes amenés à voter ce soir. Je me réjoui aussi d'un petit truc tout simple mais le fait qu'on permette aux montois de tondre leur pelouse entre 10h et midi le dimanche, cela fait plaisir pour les personnes qui travaillent le samedi et qui n'avaient pas cette occasion-là et enfin, on est intervenu régulièrement au Conseil communal sur les problématiques de stationnement et de roulage en se rendant compte qu'à un moment, la

police ne pouvait pas suivre et un peu à regret, on se réjouit malgré tout qu'enfin, on puisse mettre du personnel pour cela. Par contre, l'une des choses sur lesquelles nous ne pourrions pas être d'accord, c'est tout ce qui sont les infractions mixtes et notamment le fait que les voies de fait et les violences légères ne seront plus suivies par le Procureur et seront donc soumises à des sanctions administratives pour nous, c'est impossible, c'est en tout cas, ce qu'on lit dans la convention et donc, pour ce fait, nous nous abstiendrons sur ce point.

Néanmoins, j'ai quelques questions puisqu'à la lecture du texte, les articles qui parlaient de la médiation sont abrogés, or, il me semblait que le texte de la charte du respect de l'autre, tout à la fin, le 113^e, je pense, c'est abrogé, or, c'est devenu une obligation donc, d'avoir de la médiation pour les personnes de 16 ans et une possibilité pour les majeurs et par ailleurs qu'est-ce qu'il va en être puisqu'on a mis beaucoup en avant le service pour les prestations citoyennes, est-ce qu'il va avoir des engagements en ce sens ?, quel est le service qui va s'occuper de cela ? Et comment est-ce qu'il va pouvoir s'occuper de cela ? Et enfin, le dernier, c'est la publicité puisque nul n'est censé ignorer la loi.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Une seconde, attendez. Avant la publicité, vous disiez ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: On parle de prestations citoyennes et c'est bien, nous, on préfère qu'on répare les dégâts environnementaux plutôt que de payer bêtement mais comment est-ce que cela va être mis en œuvre ? Est-ce qu'il y a des gens qui vont être engagés ? Quelle est l'approche qu'on va avoir au-delà des mots et enfin, c'est sur la publicité. Si nul n'est censé ignorer la loi, encore faut-il la connaître. On dit souvent que sur un site internet, pour qu'une information soit accessible, il ne faut que deux clics, pour arriver à la charte du respect de l'autre, il en faut 4 sur le site de notre Ville, donc, c'est beaucoup trop long et par ailleurs, je pense qu'il serait utile de rééditer une brochure, de la mettre à disposition des citoyens, soit par un toute-boîte, si c'est trop onéreux, au moins au niveau de l'Hôtel de Ville puisque quand nous avons voté la possibilité d'un empêchement de lieu – ce n'est pas le mot exact – trois mois après, c'est moi-même qui suis intervenue et qui a envoyé un petit mail parce que cela ne se trouvait toujours pas sur le site de la Ville et donc, on peut prendre des dispositions, on n'est pas pour toutes ces dispositions qui sont ici, mises en place mais en tout cas, il faut que le citoyen en soit informé. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. M. le Chef de groupe.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Quelques éléments. Tout d'abord, mon groupe se réjouit du vote de ce texte qui est un texte extrêmement équilibré. Il tient tout d'abord en compte et il met l'accent sur tout ce qui concerne la propreté. Il faut quand même rappeler que la propreté, c'est un budget de plus de 10

millions d'euros au niveau de la Ville de Mons et donc, toutes les incivilités qui concernent les atteintes à la propreté sont concernées par ce texte, donc, il ne faut pas lui faire dire ce qu'il ne dit pas, je crois qu'abandonner ces déchets en public, cela ne doit pas nécessiter une grande publicité, je crois que cela relève du bon sens, que ce sont des choses qui ne doivent pas se faire et à cet égard, c'est extrêmement important, notre Ville doit rester propre, ce n'est pas toujours le cas malgré les budgets colossaux que l'on peut investir. En ce qui concerne les autres incivilités que l'on peut retrouver, ce sont des incivilités qui sont déjà plus poursuivies au niveau du Parquet et donc, ce qui se passe, c'est que cela génère un sentiment d'impunité qui n'est jamais favorable et en plus, un sentiment d'injustice pour les citoyens qui sont victimes de tels actes et donc, de ce fait-là, cela permettra au moins d'avoir un suivi. En ce qui concerne le bien fondé ou non de ces sanctions et le groupe Ecolo l'a souligné, il y a des actions d'intérêt pédagogique, des prestations citoyennes, il faut savoir que déjà à l'heure actuelle, dans les services de la Ville de Mons, par exemple, au service des Finances, il y a des agents qui prestent des peines d'intérêt général et donc, sur la base de ce modèle, on peut bien évidemment envisager des prestations citoyennes qui sont totalement favorables. Le fait d'avoir choisi l'âge de 16 ans est bien évidemment un équilibre par rapport à cette législation qui nous permet d'aller plus loin, je crois que c'est important d'avoir bien sûr un rôle pédagogique mais c'est une législation qui pourrait être amenée à évoluer si jamais c'est nécessaire, ce n'est pas le cas à l'heure actuelle mais pour notre groupe, il nous semble que c'est un équilibre extrêmement important qui devra montrer ses fruits, on le sait, pour le moment, les chiffres sont à la baisse dans le courant de cette année 2015, espérons que l'on avance dans cette direction parce qu'il faut quand même rappeler que l'ensemble des actes qui sont sanctionnés dans ce texte sont des actes qui pourrissent, il n'y a pas d'autres mots, la vie au quotidien de nos citoyens, ce sont toutes ces petites choses qui créent des sentiments d'injustice, des sentiments de mal être ou de mal vivre au sein de la Ville et cela nous n'en voulons pas et donc, je crois qu'en agissant de cette façon équilibrée, le Collège envoie un signal très fort à l'égard de ces personnes tout en gardant un équilibre et en n'étant pas dans certains excès qu'on a peut-être pu rencontrer dans certaines villes mais je crois que les argumentaires qui ont servis lors de ces excès ne peuvent pas être utilisés dans ce texte extrêmement équilibré. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous en prie M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Pour clore un tout petit peu le chapitre des interventions. Je crois que toute société démocratique se construit pour chacun avec des

droits mais également des devoirs. Effectivement, en cas de comportement inadéquat, nous demandons de privilégier tant l'accompagnement rapide des mesures de travaux d'intérêt général mais aussi de mettre en exergue la mise en œuvre d'un délai rapide dans l'exécution des mesures de réparation. On pense ici, à la réparation des taxes horodateurs où il y a eu des années, donc, cela a généré moult problèmes en termes de communication et en termes de discrédit de la vie politique. Mais d'abord et avant tout, il faut donc, comme l'a dit ma collègue, ici, accentuer la communication sur la connaissance de la charte du respect de l'autre et la prévention. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Deux, trois éléments de réponse et on se connaît suffisamment. Moi, je me fâche très rarement, d'ailleurs pourquoi devrais-je me fâcher, on a le privilège de vivre à Mons, en plus, nous sommes en plein mois de juillet mais ce que vous dites, M. BEUGNIES, au nom du PTB, ce sont des contre-vérités qui sont insupportables. Elles sont insupportables parce que vous voulez faire croire à la population dont vous espérez avoir des voix qu'en réalité la Ville agirait d'une manière arbitraire, qu'il y aurait même des pressions et ce qui est le sommet du sommet, criminaliser la pauvreté mais au nom de quoi, vous autorisez vous à dire cela ? Au nom de quoi ? Quelqu'un qui met une poubelle devant sa maison, c'est un pauvre ? Quelqu'un qui jette un mégot, c'est un pauvre ? Celui qui jette un papier, c'est un pauvre ? Celui qui génère des nuisances sonores, c'est un pauvre ? Pourquoi ? Quelle relation y-a-t'il entre la pauvreté et le fait de vouloir garder le Grand Mons dans un état de propreté avec une sécurité maximum et en faire une ville de convivialité et il est normal, me semble-t-il qu'on essaie de faire en sorte que les citoyens aient un minimum de conduite, oserais-je dire de bonne conduite pour permettre à l'ensemble des citoyens et les Montois et les Montoises et les gens qui viennent à Mons, de vivre dans un espace qui soit un espace de convivialité et de sécurité maximum, je ne vois pas où il y a la moindre criminalisation, la moindre pression de quelque acte que ce soit. Par ailleurs, l'agent sanctionnateur agit véritablement en toute indépendance, je suis quand même Bourgmestre depuis plusieurs années, je peux vous dire et je n'ai pas besoin de jurés, ce n'est pas dans ma philosophie mais elle peut en attester, je n'ai jamais, vous m'entendez, jamais, jamais posé la moindre question sur le moindre cas. L'indépendance est totale et je n'accepte pas qu'au sein de ce Conseil communal public, un membre de l'opposition se croit autorisé à faire des procès d'intention, ce n'est pas acceptable. Je sais que c'est votre genre mais Monsieur, sachez que ce n'est pas acceptable, cela ne vous honore pas, c'est contraire à la vérité. J'en viens maintenant aux réponses des questions. De quoi s'agit-il ? Il s'agit des dégradations, des

dérangements publics, des nuisances sonores, de la propreté, parfois l'abandon de déchets, pour le moment d'ailleurs, on en voit malheureusement beaucoup de trop, des mégots de cigarettes que l'on jette et que l'on met dans les égouts. Le respect du règlement dans les lieux publics, l'obligation d'entretenir son trottoir comme tout le monde le fait, l'obligation d'entretenir son trottoir, quelle est la relation qu'on soit riche ou qu'on soit pauvre, on entretient son trottoir, quelle est la relation avec ce dossier et la criminalisation de la pauvreté, en quoi y a-t-il relation ? Par quel biais, en arrive-t-on à cela ? L'obligation d'entretenir des immeubles, l'obligation des propriétaires d'animaux de les tenir en laisse et bien entendu, c'est quelque chose d'important, parfois certains chiens effraient la population et donc c'est ce genre d'actions, alors, voilà, nous avons voulu remettre au goût du jour un certain nombre de règles pour justement permettre de vivre dans une ville de la convivialité mais pour ce que ce soit convivial, que ce soit en sécurité, il faut que chacun respecte un minimum les règles générales. Que faisons-nous ? Comme vous l'avez dit, Mme DE JAER, on n'a pas voulu descendre en-dessous de 16 ans, nous avons en réalité très peu de cas et nous pensons que les adolescents de 14 à 16 ans doivent être traités par les tribunaux de la Jeunesse, par les juges de la Jeunesse, par les instances habilitées à cet égard. Ce que nous disons, c'est que quand quelqu'un a entre 16 et 18 ans, d'office, on essaie d'être pédagogique et ce qu'on essaie de faire, c'est d'abord de le faire réparer, de lui faire faire un travail d'intérêt général avant de faire payer quoi que ce soit, donc, l'intention n'est pas comme on l'a dit, de faire rentrer des sous, mais l'intention, c'est pédagogiquement, de faire corriger un comportement qui n'est pas un comportement normal dans une ville qui se veut une ville conviviale et à cet égard, la question était de dire comment on fait ? On travaille pour les prestations citoyennes notamment avec le service de Prévention de la Ville qui prendra en charge un certain nombre d'éléments et on présentera d'ailleurs un dossier au Conseil quant aux modalités et au type. Pour les adultes, alors, là, il n'y a pas d'obligation à priori de médiation mais on fera le maximum là aussi pour trouver des médiations, nous, si on peut réparer, c'est beaucoup mieux, s'il y a un travail d'intérêt général, nous irons vers le travail d'intérêt général, ce sont deux éléments qui montrent si besoin en était que ce n'est pas du tout la volonté de faire rentrer des sous, pour faire rentrer des sous mais être pédagogique pour que ces comportements soient les moins perturbants possibles. Pour les infractions mixtes, sachez que les voies de fait et les violences légères, elles ne sont pas dans le règlement général de police, donc, elles restent dans les mains du Procureur du Roi et nous l'avons fait sciemment pour éviter justement d'avoir cette espèce de compétition entre ce que pourrait faire la Ville dans le cadre des

incivilités et le Parquet et enfin, là, aussi, je vous donne raison, Mme DE JAER, oui, il y aura une campagne de communication, je sais que tout le monde est censé connaître la Loi mais on le voit après deux, trois ans, il y a un estompement de la norme, il y a un estompement du respect des règles et on doit réactiver, donc, nous le ferons, à quel moment, nous le verrons bien mais on fera une campagne de communication sur le nouveau règlement général de police en insistant sur un certain nombre de points en particulier sur la propreté, M. le Chef de groupe l'a indiqué, sur la propreté dans notre ville, objectivement, 10 millions, je ne sais si vous vous rendez compte de ce qu'on paie, 10 millions, donc, HYGEA d'un côté plus le 2^e passage par les ouvriers de la Ville avec des camions, avec des appareils gloutons, etc... Franchement, c'est véritablement, excessif, donc, nous le ferons, voilà. Je vous en prie, M. HAMBYE, M. BEUGNIES et Mme DE JAER.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Un point peut-être tout à fait autre mais qui tient à la charte du respect de l'autre et tout en espérant que je ne vais m'attirer les foudres de la majorité parce que je pense que c'est une matière d'intérêt communal, donc, je vois dans la charte du respect de l'autre mais je ne vais pas vous prendre en traître mais tout ce qui est bruit, tapage nocturne et à la page 24, installation musicale des établissements visés, doit être équipé aux frais de l'exploitant d'un régulateur de volume. Depuis 3 semaines, les jeudis, vendredis et samedis soirs pour les habitants de Ghlin, de Nimy et de Mons, particulièrement ceux de la Porte du Parc, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a eu pas mal d'activités nocturnes et on est tous autour de cette table tout à fait d'accord que les mois d'été sont propices aux activités nocturnes et on veut tous les favoriser mais je pense que les décibels qui ont été utilisés ces dernières semaines, c'était particulièrement nocif et je voudrais avoir l'avis du Collège parce que le raisonnement de la police, c'est de dire que cela a été autorisé par le Collège, donc, on ne peut rien faire et donc, je voudrais simplement en bonne entente et de manière intelligente vous en faire part parce que je crois qu'il y a eu là, peut-être un énervement, une agitation et je crois qu'il est important que vous en teniez compte mais j'en suis déjà convaincu que vous avez déjà pris le taureau par les cornes. Merci.

M. John BEUGNIES, Conseiller: Les sanctions administratives communales sont aussi des sanctions financières, en tout cas, c'est ce que j'ai lu, alors, j'ai une question. Est-ce que vous pensez qu'en prenant de l'argent à des gens qui ont déjà des difficultés financières, cela va arranger les choses, cela, c'est une première question. La deuxième question, j'ai entendu parler de beaucoup de propreté, notamment de mégots qu'on jetait, évidemment, si

vous jetez un mégot dans le piétonnier, ici à Mons, vous risquez des sanctions administratives communales, par contre, si, vous vous baladez dans certaines rues, à Jemappes où j'habite ou ailleurs à Cuesmes, certaines rues sont de vrais dépotoirs, allez-vous sanctionner quelqu'un qui jette son mégot dans ces rues qui sont de vrais dépotoirs ?

Deuxième question. Enfin, je l'avais déjà dit à votre prédécesseur, M. MARTIN qui était Bourgmestre faisant fonction, je ne suis pas ici pour vous plaire, cela, c'est une chose qui est certaine, nous, ce qui nous inquiète énormément quand on parle de problèmes, de dépôts sauvages, d'immondices, etc... c'est de constater que plus on augmente la taxe immondices, plus on augmente le prix des sacs poubelles, plus on rend difficile les conditions d'accès au parc à conteneurs, plus il y a de dépôts sauvages, donc, il y a quand même une relation de cause à effet.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Il y avait encore Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: Je n'ai peut-être pas entendu mais il ne me semble pas qu'on ait répondu à que va être mis en place pour qu'il y ait des vraies prestations citoyennes, est-ce qu'il y a des gens qui vont être engagés ?, comment cela va se passer ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vais vous répondre dans une seconde. Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Simplement quelques éléments sur la base du débat et puis une considération, dire qu'on prend de l'argent à des gens qui n'en ont pas, je ne reviendrais pas sur ce qui a été dit sur le lien qu'on fait automatiquement avec le fait que la personne n'aurait pas d'argent, je connais des gens qui ont beaucoup d'argent et qui jettent leur mégot de cigarette par terre, donc, objectivement, cela n'a strictement rien à voir, maintenant, il faut bien avoir une sanction qui est proportionnée et je crois que cela doit justement inviter quiconque, qu'on ait de l'argent ou qu'on en ait pas à ne plus commettre cette infraction pour justement ne pas devoir lui prendre de l'argent, on a l'impression dans la présentation qui est faite, on prendrait de l'argent pour le plaisir à des gens qui n'en peuvent rien, faut qu'en même partir du point de départ, c'est une personne qui commet un acte qu'elle ne doit pas commettre et qui en plus pourri la vie des autres parce que ce n'est pas gai et je vais y venir sur les rues ou les coins qui sont des dépotoirs, ce n'est pas gai de se balader dans des rues ou dans des endroits où il y a de la saleté, ce n'est pas gai non plus de faire l'objet de certaines nuisances et on y reviendra et donc, fatalement, on n'a pas non plus à dire que celui qui subit ces désagréments, lui doit les subir et surtout il ne faut pas sanctionner celui qui commet l'acte, c'est quand même renverser la logique. La logique de base, c'est qu'il y en a quand même un au départ qui commet quelque chose qu'il ne doit pas commettre. Sur

l'idée des rues dépotoirs, il n'y a aucune rue à l'heure actuelle à la Ville de Mons où les services ne passent pas, alors, il y a peut-être des endroits où on passe plus que d'autres selon le passage, selon qu'il y ait des commerces ou pas mais fondamentalement, toutes les rues sont couvertes, pourquoi ce sont des dépotoirs ? Parce qu'il y a des personnes qui ne respectent pas leur lieu de vie et si à un moment donné, après avoir fait de la prévention, il faut passer à la phase de sanction, je ne trouve pas que c'est totalement anormal d'autant que dans votre réflexion, ce qui intéressant, c'est que justement, on va sanctionner les quelques uns qui pourrissent la vie de la majorité dans ces quartiers qui pour le moment subissent ces nuisances et donc, au contraire, c'est un acte qui vise à protéger ceux qui vivent dans les coins avec le plus de difficultés parce que souvent leur vie est pourrie par une minorité. Enfin, sur l'aspect des nuisances sonores, on voudrait quand même apporter une nuance par rapport à cela, je crois que c'est effectivement important qu'il n'y ait pas de nuisance à tout bout de champ et qu'il y ait une charte du respect de l'autre qui soit totalement respectée, néanmoins, il ne faudrait pas tomber dans l'excès inverse qui serait celui de ne plus pouvoir rien organiser. Il y a encore eu des activités dans notre Ville ce week-end, à chaque fois qu'il y a des activités, on reçoit des e-mails en nous disant, c'est scandaleux, comment vous avez autorisé cela, je crois qu'en matière de limites des autorisations et pour autant qu'il y ait certains évènements qui restent des exceptions, on doit quand même permettre à notre Ville de connaître une activité, de permettre à des projets de pouvoir se développer, c'est tout à fait différent que d'avoir des nuisances au quotidien de manière totalement sauvage, donc, l'idée, c'est simplement aussi de respecter un équilibre par rapport à cela parce que souvent on aborde ce genre de questions sur l'aspect répressif en disant, voilà, cela fait du bruit, donc, on interdit et puis les mêmes se plaignent qu'il n'y a pas d'activité en Ville, donc, je crois que là aussi, il est important de préserver un équilibre dans l'approche que l'on a par rapport aux autorisations qui sont données.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Pour répondre très brièvement, donc, pour les prestations citoyennes, on le fera, je le répète avec le service de Prévention et on va examiner lors d'un prochain Conseil d'ailleurs les modalités de ce type de prestations mais on compte utiliser notre personnel et donc, voir un peu comment on pourra y parvenir mais on compte travailler d'abord avec notre personnel. Pour le bruit, indépendamment de ce que vient de dire M. BOUCHEZ, sachez que M. HAMBYE et je vous en remercie, on est intervenu pour dire deux choses. La première est celle du bon sens, c'est d'abord de baisser le ton, le ton, c'est de baisser le niveau sonore, simplement parce qu'un niveau sonore

excessif détruit définitivement les cellules de l'oreille interne avec des conséquences dont je pourrais vous parler des heures et deuxièmement, les baffles, si, on pouvait les orienter autrement plutôt que de les orienter vers la Ville, les orienter vers l'intérieur et éviter de faire venir le bruit vers les milieux habités, c'est beaucoup mieux, donc, on a demandé et pour le moment, c'est en discussion. Enfin, M. BEUGNIES, fort heureusement que vous n'êtes pas là pour plaire même si vous l'étiez, croyez bien qu'à mes yeux vous ne me plairiez pas mais je vais vous dire ceci, chez moi, on était pauvre mais on était propre et ma mère m'a appris que ce n'est pas parce qu'on était pauvre qu'on ne peut pas être propre.

M. John BEUGNIES, Conseiller: Je n'ai jamais dit cela.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous remercie.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

27 OUI : MM. LECOCQ, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. TONDREAU, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, BONJEAN, Mmes DEFRISE, MEUNIER, M. DI RUPO

1 NON : M. BEUGNIES

2 ABSTENTION : Mmes DE JAER, MARNEFFE

ADOPTE – 8^e annexe

10^e Objet : Motion relative à la Mutualisation Informatique. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Florent Dufrane. Cabinet du Bourgmestre

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: J'en suis alors au point 10. M. DUFRANE, vous voulez dire un petit mot.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Oui, si vous le désirez, je ne vais pas reprendre la motion dans « les considérants », on est bien d'accord.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Juste quelques mots.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Ok, d'accord, très vite. Pourquoi le MR veut cette mesure en négociation assez étroite avec le partenaire en bonne collaboration et bien, c'est clairement la mise en place d'un système qui favoriser la modernisation de la vie politique montoise, d'un traitement optimal et en profondeur des dossiers pour servir au mieux le

citoyen. En gros, ce qui est numérisé n'est plus imprimé, aucun coût pour le citoyen, au contraire, des économies annuelles : papier, timbres, enveloppes qui couvrent largement le coût unique d'une installation intranet et constitue donc, des économies réelles. Il s'agit aussi d'une rationalisation des envois de tous les courriers officiels de la Ville qui favorise le gain écologique et les économies par l'inflation papier qu'elle évite, voilà un peu grosso modo les mesures envisagées et la motion est assez précise à cet effet. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. Certains veulent prendre la parole ? Tout le monde est d'accord d'approuver. Oui, je vous en prie, M. ANDRE.

M. Yves ANDRE, Conseiller: On s'étonne un tout petit peu qu'un des partenaires de la majorité doit déposer une motion pour faire passer une des compétences dont l'Echevin appartient au groupe politique mais soit mais on approuve évidemment cette motion-là.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je suis ravi de savoir que vous avez encore une capacité d'étonnement parce que cela c'est quand même une preuve de jeunesse. C'est bien.

ADOPTE à l'unanimité – 9^e annexe

11^e Objet : Taxe additionnelle communale à la taxe régionale établie par l'article 144 du décret-programme du 12 décembre 2014 portant des mesures diverses liées au budget en matière de calamité naturelle, de sécurité routière, de travaux publics, d'énergie, de logement, d'environnement, d'aménagement du territoire, de bien-être animal, d'agriculture et de fiscalité et frappant les mâts, pylônes ou antennes visés au même article établis principalement sur le territoire communal. Mise en conformité du règlement avec la décision du Collège communal du 28 mai 2015. Gestion financière 040/377-01/02

ADOPTE à l'unanimité – 10^e annexe

12^e Objet : Recours à l'article 60 du RGCC pour liquider la facture de mars 2015 à la Société G4S. Gestion financière Mobilité/PaTh.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Il y avait simplement pour un concours de circonstance encore dû à l'encombrement sans doute du Service des Marchés Publics, on a fait les paiements et on a fait le marché après, alors, on a vu le refus du Directeur financier, donc, nous allons nous réfugier derrière le refus du Directeur financier même si on comprend les raisons, je dirais, chronologiques qui ont présidées au dossier. Merci.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. LECOCQ, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. TONDREAU, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mme JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, BONJEAN, Mmes DEFRISE, MEUNIER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, DI RUPO

2 NON : MM. G. HAMBYE, ANDRE

ADOPTE – 11^e annexe

13^e Objet : Bail emphytéotique de l'ancienne maison communale de Nimy. Cellule Patrimoine RF/MG

REMIS

14^e Objet : Mons. Unité 1 – Esplanade du Dragon. Principe et conditions de mise en vente. Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité – 12^e annexe

15^e Objet : Flénu. Avenue du Champ de Bataille, 415 – Approbation des offres pour les appartements n^os 2, 3 et 6. Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité – 13^e annexe

16^e Objet : Acquisition de la cuisine à installer au Calva de Jemappes, modification budgétaire, article 343-102/362-102, recours à l'article 60 du RGCC. Cellule Patrimoine RF/NS

REMIS

17^e Objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles sises à Mons, rue des Trois Boudins, rue des Passages et rue des Arbalestriers, cadastrées section G, numéro partie des numéros 59/c/2, 59/D/2, 59/E/2, 59/G/2, 59/F/2 et 632/S d'une superficie totale de 74 a 34 ca (36^eme série). Cellule Patrimoine RF/NS

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: M. HAMBYE, oui.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : On ne va pas reprendre toute l'affaire, on avait même vu que nos interpellations inspirées des interpellations au Parlement wallon et donc, nous sommes ravis que nos idées sont prises au Parlement wallon. Nos idées percolent jusqu'au Parlement wallon et donc, nous sommes ravis, donc, nous avons déjà dit qu'il y avait eu une infraction qui a été constatée par le Fonctionnaire délégué et ensuite et c'est ce pourquoi nous sommes étonnés que cela arrive dans les journaux. Il y a eu un accord transactionnel qui a été homologué par décision de justice et nous nous étonnons que les éminents avocats remettent en cause des décisions de justice mais bon, cela dit en passant,

on a quelque fois du mal à comprendre le raisonnement de certains et donc, cet accord transactionnel homologué par décision de justice a fait qu'il y a eu donc, des mesures qui ont été prises, alors, pour l'instant, nous, nous sommes toujours dans l'attente d'un recours de la Ville de Mons contre l'auteur du retard puisque vous aviez relevé qu'il y avait eu un coût de 10.000 chopes de perdues, cela fait 260.000 euros qui avaient été perdus, alors, nous attendons toujours des nouvelles de ce recours contre l'auteur du retard et je crois que vous nous avez promis que vos services allaient étudier très attentivement la possibilité d'un recours contre l'entreprise qui avait été, je dirais, l'occasion d'un préjudice conséquent pour la Ville de Mons. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: M. l'Echevin va vous donner quelques éléments de réponse.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Donc, le recours suit toujours son cours et nous attendons les conclusions du Service Juridique que nous n'avons pas mais dès que nous les aurons, je les porterais à la connaissance du Conseil communal évidemment.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ok.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller: Merci M. DARVILLE, merci pour ces réponses.

ADOPTE à l'unanimité – 14^e annexe

18^e Objet : Acquisition d'un camion élévateur pour le Service de l'Electromécanique. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (appel d'offre ouvert). MP BE/2015.138.043.00/CD

ADOPTE à l'unanimité – 15^e annexe

19^e Objet : Mur de soutènement à la ruelle Mortiau à Ciplu. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (procédure négociée directe avec publicité). MP BE/2015.421.086.00/GMS

ADOPTE à l'unanimité – 16^e annexe

20^e Objet : Entretien extraordinaire des revêtements routiers 2015. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (procédure négociée directe avec publicité). MP BE/2015.421.055.00/GMS

ADOPTE à l'unanimité – 17^e annexe

21^e Objet : Acquisition d'une machine de mise sous enveloppe. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (procédure négociée sans publicité « f »). MP BE/2015.137.035.00/MRU

ADOPTE à l'unanimité – 18^e annexe

22^e Objet : Rétrocession et incorporation dans le domaine public communal de l'assiette des espaces communs non privatifs de la voirie dénommée « Avenue Benoîte » à Havré appartenant à la société immobilière sociale de la région montoise « Toit & Moi » en faveur de la Ville de Mons. Élaboration du projet de plan général d'alignement. Voirie C/7/41 A/8599 A/8599

ADOPTE à l'unanimité – 19^e annexe

23^e Objet : Modification de la voirie communale (Décret du 6 février 2014). Suppression partielle de la voirie communale dénommée « Rue du Cerf Blanc » à Mons. Voirie C/3/2014/A/8594

ADOPTE à l'unanimité – 20^e annexe

24^e Objet : Remise de l'assiette des voiries des zonings d'activité économique de l'Intercommunale I.D.E.A. à la Ville de Mons. Adoption du plan des limites VoI12a des voiries « Rue de la Poire d'or, Rue des Sandrinettes, Rue du Grand Courant, Rue des Guimauves) desservant la zone artisanale et de services de « Cuesmes – Poire d'Or ». Voirie C/5/45 A/8601

ADOPTE à l'unanimité – 21^e annexe

25^e Objet : Approbation du principe de recours aux marchés de la centrale de marchés SPW – DTIC. MP Convention SPW DTIC/NGP

ADOPTE à l'unanimité – 22^e annexe

26^e Objet : Écoles communales – Acquisition de multifonctions. Approbation de l'investissement et du recours au marché public organisé par le Service Public de Wallonie. MP BE/2015.722.120.00/SDE

ADOPTE à l'unanimité – 23^e annexe

27^e Objet : Bâtiments scolaires – Acquisition de mobilier pour les classes maternelles. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (procédure négociée sans publicité). MP BE/2015.721.090.00/GC

ADOPTE à l'unanimité – 24^e annexe

28^e Objet : École de la Citadelle – Réalisation d'une étanchéité pour les murs enterrés. Approbation de la modification du bordereau et des clauses techniques. MP BE/2014.722.122.00/MCP

ADOPTE à l'unanimité – 25^e annexe

29^e Objet : Réfection de la voirie des rues de la Barrière à Ghlin et de Ghlin à Jemappes – Travaux subsidiés – PIC 2013/2016. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (adjudication ouverte). MP E/2015/PIC/421.062.00/MF

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie, Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: On se réjouit de la réfection de cette voirie au niveau de la rue de la Barrière et au niveau de la rue de Ghlin à Jemappes. Une voirie qui en a bien besoin, donc, on veut s'assurer qu'au-delà de la réfection de la voirie et il y aura des mesures qui seront prises pour éviter qu'avec un revêtement tout neuf, on ait un trafic qui devienne excessif et sert de bypass et qu'on y voit des vitesses excessives se développer sur ces tronçons-là. On voudrait également savoir si des aménagements cyclables seront réalisés ou si l'on pourrait envisager comme on en a discuté pour la rive droite du Canal du Centre vers le Grand Large, d'y tester également un dispositif de bande centrale banalisée.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ok. Oui je vous en prie.

M. Yves ANDRE, Conseiller: Est-ce que l'Echevine pourrait nous préciser les délais qui seront d'application pour le dossier, quid au niveau de l'égouttage ? Est-ce qu'il est prévu un égouttage ou pas ? Est-ce qu'il y a des synergies qui sont prévues également avec les différents impétrants type ORES ? Est-ce qu'il y aura une liaison avec le nouveau zoning des Bas Prés qui est en construction et qui est terminé en fait puisque la route passe tout juste à côté. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. Pas d'autres interventions ? Oui, Madame l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Merci. Vous n'êtes pas les seuls à vous réjouir de l'aboutissement de ce dossier puisque moi-même j'avais rencontré les riverains tout au début de mon mandat et je les avais rencontré en mai 2013, donc, c'est une affaire que nous suivons au niveau du Collège depuis un certain temps. En ce qui concerne le principe d'égouttage, la zone est non égouttable pour le SPGE, donc, cela, c'est un élément, il y aura une réunion plénière de chantier avec ORES mais pour évidemment comme on le fait pour les différents chantiers, voir avec ORES s'il y a lieu de rénover les conduites et donc, cela, ce sont des réunions qui se font de toute façon à chaque fois avant un chantier. En ce qui concerne la jonction avec les Bas Prés, cela, ce n'est pas envisagé et en ce qui concerne la vitesse, il a été évidemment prévu de poser des ilots de dégagement en vue de réaliser des chicanes. En termes de délai, normalement, c'est pour le deuxième ou troisième trimestre 2016 mais on l'avait déjà dit en Conseil communal.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ok.

ADOPTE à l'unanimité – 26^e annexe

30^e Objet : Réfection des trottoirs et de la voirie (Rue de la Déportation à Saint-Symphorien). Approbation des conditions du marché et détermination de mode de passation (procédure négociée directe avec publicité). MP BE/2015.421.088.00/SD

ADOPTE à l'unanimité – 27^e annexe

31^e Objet : Réfection des trottoirs et accotements (2015). Approbation des conditions du marché et détermination de mode de passation (procédure négociée directe avec publicité). MP BE/2015.421.056.00/MF

ADOPTE à l'unanimité – 28^e annexe

32^e Objet : Réfection de la voirie rue Jules Antheunis (entrée) à Saint-Symphorien. Approbation des conditions du marché et détermination de mode de passation (procédure négociée directe avec publicité). MP BE/2015.421.058.00/GMS

ADOPTE à l'unanimité – 29^e annexe

33^e Objet : Acquisition de mobilier pour les services administratifs. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (procédure négociée directe avec publicité). MP BE/Mobiliers/AD

ADOPTE à l'unanimité – 30^e annexe

34^e Objet : Travaux d'amélioration et d'égouttage de l'Avenue du Champ de Bataille à Jemappes. Phase 2. Approbation du devis ORES dans le cadre de l'avant-projet. MP E/2015/PIC/421.061.00/GMS

ADOPTE à l'unanimité – 31^e annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: On en arrive aux interpellations. On va peut-être commencer par M. HAMBYE sur le service des Pompiers et je crois même que j'ai une réponse.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Moi-même, j'ai aussi creusé un tout petit peu la situation. M. le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs, vous avez tous appris à la lecture du journal qu'il y avait quelques problèmes d'organisation au niveau des services de pompier et j'allais vous demander quelles étaient les mesures urgentes que vous comptez prendre et alors ensuite j'ai moi-même tenté d'avoir des renseignements complémentaires et il semble que malgré la réforme votée depuis 4 ans et les 3 années de préparation, qu'il y ait pour l'instant des problèmes d'organisation au niveau des paiements et donc, des problèmes d'organisation dans une sorte de secrétariat social, des problèmes de paiement qui sans doute, sont dus à une insuffisance de personnel administratif pour faire face chaque mois

au calcul des salaires corrects et exacts et donc, d'après nos informations, ce serait cela qui serait la cause de tous ces problèmes. Je voulais avoir un tout petit peu votre avis et surtout les mesures que vous comptez prendre pour parer à ces problèmes administratifs. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: M. le Conseiller, d'abord, merci pour votre interpellation, comme vous le savez depuis le 1^{er} janvier 2015, c'est désormais la zone de secours qui doit donner les moyens au Bourgmestre d'assurer les missions reprises dans la Loi du 15 mai 2007 sur la sécurité civile. Le poste de secours de Mons a ainsi été transféré au sein de la Zone Hainaut Centre dont le Conseil est composé de 32 Bourgmestres. Il faut savoir que la situation de sous-effectifs n'est pas nouvelle et n'est pas propre au poste de secours de Mons mais est rencontré dans d'autres postes. Lorsqu'un poste est forcé de constater qu'il y a des sous-effectifs, il peut compter sur le réseau des autres postes de secours de la Zone pour assurer ses missions. Cette situation est notamment liée à l'entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier de certaines dispositions en matière du temps de travail et du statut pécuniaire qui me dit on, d'après les personnes concernées, induit une certaine perte de flexibilité. Des négociations sont en cours pour adopter certaines dispositions statutaires et des procédures vont également être mises en place pour ne plus laisser la prérogative de fermer un poste au seul sous-officier. Par ailleurs, le Commandant de la zone Hainaut Centre a rencontré le Ministre de l'Intérieur pour lui expliquer la situation et l'appeler à trouver des solutions le plus rapidement possible. Je discuterai à nouveau avec le Commandant de la Zone lors d'un prochain Collège de Zone afin de vérifier le suivi de cette problématique. Il faut toutefois rappeler que même si les modalités d'organisation ont été revues depuis la réforme de la zone de secours, tant le nombre de pompiers que de véhicules au départ du poste de secours de Mons n'a pas changé bien entendu depuis le 1^{er} janvier 2015. J'en termine en vous indiquant qu'effectivement, l'installation de la zone se fait avec quelques difficultés que nous tentons de pallier progressivement.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre pour toutes ces précisions. Effectivement d'après nos renseignements, il y avait des problèmes d'organisation et de secrétariat social au niveau des modalités de paiement et donc, je crois qu'effectivement, ce serait effectivement bien de voir quelles sont les mesures que l'on peut prendre pour faciliter les choses. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Mme DE JAER sur les fontaines publiques d'eau potable.
Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : L'eau est un bien précieux mais aussi est régi par une convention. Nous étions déjà intervenus au Conseil communal en juillet 2013 par la voix de mon ancien collègue Christophe DUBOIS suite à une résolution déposée et votée

au Parlement wallon qui vise à favoriser la possibilité pour les personnes qui se rendent en Ville de savoir où il y a des accès d'eau potable pour permettre aux personnes plus âgées mais aussi aux Sans Domicile Fixe et puis aussi à tous passants et tous touristes dans des périodes de fortes chaleurs comme on l'a vécu la semaine passée, de pouvoir de désaltérer, donc, ma question regroupe trois sous-questions. La première, en juillet 2013, par la voix de M. BARVAIS vous m'aviez dit que vous avanciez sur le sujet. Deux ans plus tard, où en sommes-nous ? La seconde question, c'est de savoir s'il était possible d'avoir la carte des accès d'eau potable qui sont déjà présents sur le territoire, c'est une carte qui existe, on l'a déjà vue mais qui n'est pas trouvable ni sur le site internet de la Ville ni à l'Office du Tourisme alors que ce serait quand même utile qu'en cette période de fortes affluences notamment de touristes à Mons, ils puissent savoir où il y a des accès d'eau potable et par la même occasion, où il y a des toilettes publiques puisqu'en général, c'est au même endroit et la troisième chose, c'est, est-ce que vous envisagez d'étendre ce réseau comme cela a pu être fait dans d'autres Villes, je pense notamment à Charleroi qui commence à y travailler mais aussi ce qui a fait le plus de bruit, à Bruxelles, qui a mis une dizaine de fontaines d'eau potable sur son territoire avec une collaboration avec Vivaqua dans le même cadre que celui de l'ouverture du piétonnier de Bruxelles-Ville. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci infiniment. Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Mme DE JAER, effectivement, comme vous l'indiquiez, l'eau, ce qu'on peut considérer comme l'or bleu, notre souci est effectivement, d'économiser cet or bleu et donc, c'est pour cela que l'ensemble des fontaines de notre entité fonctionnent en circuit fermé et que l'eau n'y est pas potable comme l'indique évidemment les pictogrammes présents. Il serait aberrant d'avoir une fontaine alimentée par le réseau de distribution et raccordée à l'égout, ce serait même dangereux puisque des gens pourraient aller s'y abreuver et donc, c'est compliqué en termes de visibilité puisque si on en mettait certaines potables et d'autres pas, cela risquerait de compliquer quand même les choses et ensuite, c'est quand même un certain gaspillage au niveau des ressources et ce serait évidemment inacceptable. De plus, l'eau ainsi gaspillée nous serait facturée, c'est ce qu'on nous a reproché d'ailleurs pendant tout un temps avec le Ropieur et c'est d'ailleurs pour cela que nous avons mis le Ropieur en circuit fermé. Notre entité ne dispose pas de source d'eau potable, donc, c'est pour cela qu'effectivement, c'est compliqué de pouvoir le renseigner et par ces fortes chaleurs, évidemment, une attention particulière a été apportée à l'hydratation des personnes les plus fragilisées, que sont les seniors séjournant dans les infrastructures du CPAS et les enfants dans les différentes

structures d'accueil. En ce qui concerne les Sans Abris, de l'eau est à leur disposition au sein des structures d'accueil gérées par le service de prévention. Lors de grands rassemblement survenant en période de canicule, nous imposons, en collaboration avec les responsables des services de secours, la distribution d'eau gratuite par l'organisateur comme cela a notamment été le cas lors du Jumping international qui s'est tenu le 4 juillet à Ghlin mais aussi comme tout récemment lors de l'ouverture du Beffroi et donc, l'eau était à disposition au poste médical préventif, donc, par rapport à cela, notre action au sein de la Ville est très ciblée en fonction comme je l'ai indiqué des personnes les plus fragilisées et nous sommes très attentifs à cela mais de là à remettre des fontaines d'eau potable, cela induirait un surcoût et donc, là, on nous targuerait de dépenser l'argent inutilement dans nos fontaines, donc, voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: Je pense qu'il y a une mauvaise compréhension. Je ne dis pas que la fontaine sur la Grand Place dans laquelle les gens passent et se baignent doit devenir une fontaine d'eau potable. Je dis simplement qu'à l'heure actuelle, avec les effets des dérèglements climatiques, on a de plus en plus de fortes chaleurs et que donc, la Ville est un outil pour justement permettre aux citoyens de pouvoir continuer à vivre dans l'espace public et que de nombreuses villes, que ce soit Barcelone, que ce soit Bruxelles ou que ce soit Charleroi, se lancent dans une démarche de mettre des fontaines qu'on peut faire avec un poussoir pour éviter que l'eau soit gaspillée, qui permettent aux passants de continuer à se promener en Ville et de pouvoir trouver à boire, ce n'est pas quelque chose que l'on se dit comme cela, c'est vraiment un mouvement de réappropriation de la Ville qui est en train de se faire à différents endroits et on voit qu'en matière d'eau potable, Mons reste malheureusement à la traîne.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. L'incident est clos. Mme MARNEFFE vous avez souhaité intervenir sur la mobilité du personnel communal. Je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Oui, je vous remercie. Effectivement, le renouvellement de véhicules de services communaux est régulièrement à l'ordre du jour du Conseil communal et représente une part importante de notre budget. Dans un contexte de restriction budgétaire et d'efforts pour réduire les émissions de CO², pourriez-vous nous donner le détail sur les mesures qui sont prises pour diminuer le nombre de véhicules et optimiser également leur usage ? Pourriez-vous également nous préciser quelle est la procédure qui est mise en place pour l'attribution de ces véhicules au sein des services ? Est-ce que cette attribution se fait par service, par personne, sur réservation pour une

mission définie ? Pouvez-vous également nous préciser si les services évaluent pour chaque véhicule, la valeur réelle des dépenses engagées sur base par exemple de l'amortissement du véhicule, du coût de l'assurance, des frais d'entretien, des frais de carburant ? Qu'en est-il également des véhicules attribués au Collège ? Outre, l'aspect budgétaire, la Ville a un rôle important à jouer en termes d'exemplarité sur les modes de déplacement. Comme nous l'avons déjà évoqué, supprimer le stationnement à la Première Cour de l'Hôtel de Ville est une décision importante pour le respect du patrimoine architectural du lieu mais également dans l'optique de montrer que les efforts demandés aux citoyens sont également réalisés par les représentants politiques et le personnel administratif de la Ville. Il est ainsi également important de favoriser un transfert modal des déplacements du personnel tant au niveau des déplacements de service qu'au niveau des déplacements domicile/lieu de travail. Quelles mesures prenez-vous ou comptez-vous prendre dans ce sens ? Les déplacements en transport en commun sont-ils remboursés à 100 % ? Quels montants au km sont prévus pour les déplacements à vélo ? Quel part du personnel est concerné par ce moyen de transport ? Proposez-vous la mise à disposition de vélos ou de vélos électriques pour déplacements de services et déplacements domicile-lieu de travail ? Voilà, je vous remercie pour les réponses que vous pourrez apporter à ces multiples questions.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci d'abord pour votre interpellation. La Ville dispose d'un parc qui totalise 278 véhicules de tous types confondus, je vous passe le détail, si vous le souhaitez, je peux vous envoyer une petite note. La gestion du charroi est centralisée au sein du Service Transports. Il est bien entendu que dans le cadre de cette gestion, le service dispose à tout moment pour chaque véhicule, des dépenses engagées. Le renouvellement des véhicules est proposé au cas par cas au Collège en fonction principalement de son état et des coûts de réparation depuis sa mise en service. En effet, si le fonctionnement du parc automobile représente un budget important, ni la Ville ni le CPAS ne disposent de moyens suffisants pour garantir le remplacement systématique des véhicules au bout d'une période déterminée, par exemple, 7 ans pour une berline, 10 ans pour une camionnette, 12 ans pour un camion. Le Service essaie donc de maintenir chaque véhicule le plus longtemps possible en service tout en surveillant bien sûr les coûts liés à sa maintenance et à sa consommation. Lorsque les frais deviennent trop élevés pour prolonger sa durée de vie, le Service propose alors son déclassement ainsi que des pistes de remplacement en tenant compte de l'utilité du véhicule, des besoins du service, etc...

Chaque nouveau véhicule mis en service répond aux normes applicables au moment de sa commande. Ces normes évoluent continuellement et visent principalement à réduire le taux d'émission de CO². Il n'est pas évident de diminuer le nombre de véhicules du parc automobile. La question de la réelle utilité d'un véhicule ou d'engin est néanmoins examinée avant chaque proposition de remplacement et si nous pouvons postposer voire supprimer une demande, bien entendu, le Collège le fait. La ventilation du parc et là, je répète, on peut vous donner le détail, montre que la très large majorité des véhicules sont utilisés par les services techniques ou assimilés. En effet, nous ne disposons au total que de 47 berlines, dont 3 servent au déplacement des membres du Collège et également du personnel administratif pour les réunions en dehors du territoire communal. Dans ce cas, nous encourageons d'ailleurs systématiquement le covoiturage 3-4 personnes. Une réflexion est également menée pour mutualiser les véhicules à destination du personnel ouvrier travaillant sur des sites regroupant plusieurs services comme par exemple, la Caserne Cabuy et nous espérons ainsi à terme, diminuer le parc de quelques unités. En ce qui concerne les mesures prises, le service de Gestion des Ressources Humaines encourage le déplacement en transport en commun. L'intervention de la Ville et dans les frais de déplacement des agents est de 50 % pour les transports en bus et de 68 à 72% pour les transports SNCB. L'indemnité kilométrique pour les déplacements en vélo est de 0,15 euros au kilomètre et 20 agents ont demandé cette indemnité en 2015 jusqu'au 30 juin, soit près de 1,5 % du personnel. Sachez enfin, il y a environ 5 ans, la Ville avait mis à disposition des agents des vélos pour se déplacer lors de leur réunion dans l'intramuros. Malheureusement, force est de constater, que cette expérience n'a pas été suivie d'un grand succès, cela ne doit nous empêcher, bien sûr, de le réitérer. Et enfin, dernier mot parce que cela me permet de déborder un tout petit peu du cadre de la mobilité du personnel communal, on a fait un grand effort avec les parkings de persuasion et des bus qui pourraient amener les citoyens qui se parquent dans ces parkings au Centre-ville, là aussi, je pense qu'il va falloir reprendre le travail, réexaminer, refaire de la communication parce que si vous voyez et j'ai un exemple tout à fait particulier devant chez moi, à la rue du Onze Novembre, vous venez à 7h30, vous vous garez comme vous voulez, il y a de la place à ne plus savoir qu'en faire, vous arrivez à 09h00, il n'y a plus moyen de se garer et c'est comme cela jusqu'à environ 16h30-17h00 et puis on retrouve de la place, donc, il y a aussi un effort de persuasion à accomplir. Je vous en prie, Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Merci pour cette réponse détaillée, donc, j'entends que le parc de véhicules est assez conséquent et donc pas nécessairement évident

à gérer. J'ai entendu parler que dans d'autres villes, ils fonctionnaient avec des centrales de réservation, un pool de véhicules étant disponibles pour différents services et que via un logiciel, j'imagine que cela peut être mis à disposition entre villes. Ils fonctionnent avec des réservations pour permettre de diminuer notamment au niveau des berlines le nombre de véhicules totaux. On pourrait également envisager un système collaboratif, par exemple, avec des services tels Autopia ou Cambio. Par exemple, Cambio souhaite mettre en place, des stations supplémentaires, imaginons qu'ils mettent une station complémentaire à proximité de service de la Ville, le personnel pourrait faire appel à ce service-là moyennant remboursement par la Ville ce qui permettrait de diminuer globalement le nombre de véhicules totaux dans le parc de véhicules mais également de rendre ce service plus compétitif parce que si Cambio a plus de clients, il pourra mettre plus de véhicules qui seront non seulement utilisés par le personnel communal mais également par des citoyens notamment le week-end, etc... C'est ce qui se passe notamment au siège de la Région wallonne, à Jambes, place Joséphine Charlotte, où ces véhicules sont utilisés tant par les fonctionnaires que par des personnes privées. Au niveau des transports en commun, je pense que là, il faut vraiment faire un effort pour essayer d'inciter davantage l'usage de ces transports en commun et je pense que le remboursement à 100 % comme le fait également la Région wallonne des déplacements en transport en commun doit être vraiment une avancée que la Ville doit faire. Au niveau du vélo, même chose, je pense qu'on pourrait augmenter l'indemnité à 0,22 du kilomètre, ce qui est préconisé par les associations de vélos, à raison de 10 kilomètres par jour, cela fait 44 euros par mois, 440 euros par an, cela permet au fur et à mesure de garantir l'entretien des vélos personnels ou permettre l'achat ou l'investissement dans un vélo électrique pour les personnes qui habitent loin. Par rapport au vélo, dernière chose, je pense que si maintenant les services fonctionnent vraiment vers Ghlin, il faut envisager aussi une connexion cyclable de la caserne même vers le Ravel qui est à proximité, il manque effectivement un petit tronçon où le vélo qui va sortir de la caserne va se retrouver sur la route de Wallonie qui est quand même un coupe-gorge pour cycliste, je pense qu'essayer de faire un aménagement peu coûteux directement vers le Ravel permettra peut-être à de nombreux membres du personnel de franchir le cap et de passer au vélo en sécurité. Voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Nous en avons pris acte, merci infiniment. Avec votre autorisation, j'en reviens à Mme DE JAER sur les bus intramuros.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: Il y a un peu plus de trois mois, en mars, le Conseil communal de la Ville de Mons votait majorité contre opposition, le contrat de gestion qui

allait nous mener de 2016 à 2020 et qui avait en son sein différentes mesures de réduction de dépenses dont notamment une réduction drastique des dépenses en matière de bus intramuros lors des discussions que nous avons eu ce jour-là, on nous avait souvent répondu qu'on ne savait pas nous dire grand-chose parce qu'il fallait évidemment étudier le dossier avec les TEC et bien prendre son temps pour ce dossier. Or, il nous est parvenu que les TEC ont reçu le courrier formel de la Ville de Mons seulement début juin les prévenant et donc passant au Conseil d'administration seulement en juin, les prévenant officiellement de cette mesure de réduction. Ma première question porte là-dessus, pourquoi avoir attendu trois mois pour entamer les négociations ? Est-ce qu'il y a des négociations qui se font de façon officieuse en dehors du Conseil d'administration ou bien se font-elles bien dans le lieu dans lequel, elles doivent avoir lieu et en toute transparence ? Le deuxième point qui ressort, c'est qu'il semblerait que les négociations avec les partenaires sociaux ne se feraient qu'à partir de septembre, or, on le sait, les bus gratuits, c'est 25 emplois, la Ville de Mons se targue assez fréquemment du fait que malgré un contexte budgétaire difficile et malgré un contrat de gestion, il n'y aura pas de licenciement, il va de soi que si la réduction drastique de la subvention TEC entraînait des pertes sèches d'emplois cela reviendrait exactement au même que de licencier notre propre personnel communal, dès lors, pouvez-vous me dire quels sont les garanties qui sont mises en place pour que ces 25 personnes ne perdent pas leur emploi ? Ensuite, avant que les bus intramuros ne deviennent ce service, avant qu'il soit mis en place sous la majorité PS-MR en 2000, les bus de ligne passaient par le Centre-ville, donc, est-ce qu'il y a une garantie pour qu'il n'y ait pas moins de bus qui passent en Centre-ville qu'avant 2000 pour ne pas revenir 15 ans en arrière en matière de mobilité alors que vous l'avez dit encore en répondant à ma collègue, Catherine MARNEFFE, on le sait, on a un vrai problème de voitures dans le Centre-ville, qu'on arrive à saturation et donc, évidemment, si on revient 15 ans en arrière sur le nombre de bus qui passent en Ville, cela ne va pas régler le problème. Ensuite, quelles sont les négociations qui ont eu lieu ou qui auront lieu avec IKEA et les Grands Prés, qui sont celles qui profitent le plus de la ligne D gratuite puisque la Ville paie pour que des personnes aillent faire leurs courses extramuros et enfin, puisqu'on va commencer à négocier en septembre, j'imagine qu'en octobre-novembre, on arrivera avec une décision, je ne sais pas trop, quelle information va être donnée aux citoyens puisqu'au 1^{er} janvier à priori le nouveau plan devrait être fait ou est-ce qu'il y aura une mesure transitoire vu le retard qu'on a pris les négociations et en tout cas quand est-ce

que les citoyens et le Conseil communal pourront être enfin au courant des mesures qui vont être prises en matière de bus intramuros. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Madame. Soyez sans inquiétude, l'information sera fournie en temps et en heure. D'abord, nous n'attendons pas le mois de septembre, des contacts ont déjà eu lieu et je pense qu'il y a une grosse discussion encore durant le mois de juillet, je me tourne vers Philippe, voilà, c'est prévu pour ne pas provoquer de perturbations le 21, c'est prévu le 22 juillet. Deuxième élément, bien entendu, le retour des bus standards, des bus articulés en intramuros, ça il faut l'oublier, ce n'est pas réaliste. Troisièmement, on va dans la discussion avec le TEC examiner plusieurs possibilités, je ne vais rentrer dans le détail maintenant, il est beaucoup trop tôt, on ne connaît pas bien entendu ce que sera la conclusion de la négociation avec le TEC mais on laisse ouvert à la discussion pour envisager un certain nombre de solutions et on verra un peu comment on peut trouver la meilleure solution, la solution optimale. Pour ce qui concerne la ligne D, sachez qu'elle va servir ou elle sert déjà davantage pour que les gens des Grands Prés et demain d'IKEA viennent en ville que l'inverse. Faut quand même se rendre compte qu'une fois qu'IKEA sera là, sur les Grands Prés, il va y avoir entre 8 et 8,5 millions de personnes par an et bien entendu, on ne peut pas dire qu'un grand nombre ou je ne sais quelle partie significative de ces 8,5 millions viennent du Centre-ville de la Ville de Mons, nous serions une ville drôlement plus importante, cela ne me gênerait pas mais ce n'est quand même pas le cas. En revanche, la volonté du Collège est de rechercher l'efficacité de la ligne D entre la périphérie et l'intramuros parce que la ligne D aujourd'hui n'offre pas cette efficacité car il y a une rupture de charge. Si la ligne devenait payante, une hypothèse parmi d'autres, IKEA s'est engagé auprès des TEC à prendre en charge le billet aller-retour de sa clientèle. Nous reviendrons bien entendu dès que nous avons des indications plus avancées sur les négociations, nous reviendrons au Conseil communal. Je vous en prie, Madame.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: Je n'ai pas eu de réponse sur la garantie des 25 emplois ? Et donc, de savoir est-ce que c'est bien quelque chose que la Ville de Mons mettra en avant dans sa négociation avec les TEC. Je n'ai pas eu de réponse sur ce qui s'est passé entre mars et juin et qui a fait que la Ville de Mons n'a officiellement prévenu les TEC que 3 mois après que la décision ait été prise pour des négociations qui s'avèrent différentes. J'entends qu'IKEA serait prêt à payer si le billet est payant l'aller-retour pour les chalands qui iraient chez eux. Pourquoi s'il n'est pas gratuit ? C'est une grande question ? Quand est-il des travailleurs des Grands Prés et d'IKEA, bref, je reste un peu sur ma faim, il n'y a pas vraiment de réponses à mes questions qui étaient assez précises, donc,

pourquoi 3 mois ? La garantie des 25 emplois, la garantie non pas que les bus de ligne reviennent intramuros mais qu'il n'y ait pas de diminution de services intramuros par rapport à il y a 15 ans, je reviendrais donc, au mois de septembre puisque j'entends que le 22 juillet, il y a des discussions sur le dossier.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je regrette que vous restiez sur votre faim, je n'aime pas cela mais bon, je prends acte et on reviendra bien sûr avec le dossier. J'en viens alors à l'interpellation de Mme MARNEFFE qui concerne si j'ai bien compris une demande de permis d'urbanisme pour la construction d'appartements à Nimy.

Entrée de M. N. MARTIN = 31 présents

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Oui, je vous remercie. Effectivement, un projet de construction d'un immeuble à appartements rue des Clairs Logis et rue du Moulin vient d'être soumis à enquête publique et à l'avis du Collège communal pour la 6^e fois. Ce projet n'a pas été substantiellement modifié lors des différents permis et déroge à nouveau au règlement communal d'urbanisme en matière de profondeur de l'emprise sur le terrain et de part la minéralisation de la parcelle supérieure à 25 % de la superficie maximale d'emprise. Ce projet par son gabarit, 4 niveaux, par sa densité très élevée et son absence d'intégration dans le contexte environnant porte atteinte à la qualité du cadre de vie du quartier et renforce les problèmes de mobilité sur une voirie très étroite. Quelles sont, dès lors, vos intentions par rapport à cette nouvelle demande de permis ? La multiplication de ce type de projet illustre à nouveau la direction prise par le Collège visant à urbaniser intensément la commune pour atteindre 100.000 habitants au détriment des habitants existants. Elle démontre par ailleurs le caractère inéquitable de cette densification alors que nos Echevins du Développement durable annonçaient au CPDD qu'il n'y avait plus de permis accordés sous cette législature pour des maisons 4 façades, plusieurs constructions de ce type, sont actuellement en construction dans le quartier de la Garenne à Ghlin, ainsi que Chemin de l'Oasis. On ne peut imposer d'une part la construction de 14 logements supplémentaires sur une seule parcelle à Nimy et d'autre part, gaspiller des terrains à bâtir en faisant des 4 façades à Ghlin et à Mons. Ne pourriez-vous pas envisager une stratégie d'urbanisation des terrains à bâtir et des ZACC, plus modérée et tenant compte de l'intérêt de l'ensemble des Montois. Sachant pour ce permis spécifique qu'il s'agit du 6^e permis introduit pour ce projet et que 359 lettres de réclamations ont été introduites lors de la dernière enquête publique, cette nouvelle procédure provoque un réel sentiment

d'incompréhension par rapport au processus démocratique. Ne s'agirait-il pas dans de telles circonstances d'encadrer davantage le porteur de projet pour l'orienter vers un respect de balises définies dans une politique de densification plus harmonieuse et plus équitable. N'existe-t-il pas, par ailleurs, des règles quant au dépôt répété de permis sans modification substantielle des projets, le processus démocratique ne pouvant pas sortir grandir de telles procédures ? L'opposition au projet, attisée par ces enquêtes répétées combinée à la présence de 14 logements supplémentaires sur une parcelle aussi exiguë et située dans un tel quartier, ne contribueront pas à l'intégration des nouveaux habitants et augmentent les risques de futurs conflits de voisinage. Si le permis devait être accordé, quelles sont vos intentions pour conserver la convivialité dans le quartier ? Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci Mme la Conseillère pour votre interpellation.

Effectivement, le projet que vous évoquez est actuellement porté une nouvelle fois à l'enquête publique. Enquête publique qui s'est clôturée me dit-on hier. Pour mémoire, dans sa dernière mouture, le projet vise la construction d'un immeuble de 14 logements, c'est un rez-de-chaussée plus 2 étages + des combles avec aménagement d'un parking aérien de 16 emplacements de stationnement privés dont un PMR et 8 garages. La parcelle concernée par la demande est située à l'angle formé par la rue du Village et la rue des Clairs Logis à Nimy, en zone d'habitat, au plan de secteur, en seconde couronne du règlement communal d'urbanisme. D'emblée, permettez-moi d'attirer votre attention sur le fait que ce dossier est actuellement en cours d'instruction et que le Collège n'a pas encore pris connaissance des résultats de l'enquête publique. Le fonctionnaire délégué quant à lui ne s'est pas non plus positionné sur cette nouvelle demande. Il est donc impossible de préjuger des décisions de l'autorité compétente alors que celle-ci n'a pas encore pu prendre connaissance des pièces du dossier. Toutefois, pour votre parfaite information, la dernière demande de permis a été refusée par le Collège en dépit d'un avis favorable de l'administration et ce compte tenu d'un nombre insuffisant de places de stationnement. Entretemps, suite à ce refus, le projet a été substantiellement modifié. Le nombre d'appartements a été réduit d'une unité, les possibilités de stationnement ont augmenté de 8 garages et des balcons, un velux et une lucarne ont été supprimés. Pour votre information, ce projet a fait l'objet d'un réel suivi de la part du Service de la Ville concerné et qui estime d'ailleurs que le gabarit de ce projet serait acceptable dans le cadre du bâti existant. Vous évoquez le lotissement de la Garenne et du Chemin de l'Oasis, je vous confirme que ces lotissements permettent la construction d'immeubles 4 façades, ces lotissements ont été validés il y a plusieurs années, par exemple le lotissement de la Garenne a été validé en 2005 et à l'époque le CWEDD, lui-

même n'a pas remis en cause la construction de villas en ordre ouvert. Notons également que le lotissement de la Garenne prévoyait également la construction d'immeubles à appartements et de constructions mitoyennes ou semi-mitoyennes. Une mixité de typologie d'immeubles est donc en effet présente sur ce site. En conclusion, il appartient maintenant au Collège de prendre connaissance du dossier, et croyez que comme à l'accoutumée, le Collège sera très attentif. Je vous en prie, Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Vous allez vous positionner sur base des réactions à l'enquête publique et sur base de l'avis du fonctionnaire délégué, je pense qu'au delà de cela, étant donné le caractère délicat étendu dans le quartier, je pense que prévoir une réunion d'informations et de concertation autant avec le promoteur qu'avec les riverains, permettrait peut-être de sortir par le haut de ce dossier et de prévoir une intégration adéquate au sein du quartier. Il y a peut-être certains éléments, certaines petites choses comme diminuer encore un petit peu le gabarit, d'éviter l'abattage de certains arbres. Aussi, que la Ville prenne ses responsabilités par rapport à un plan de circulation, par rapport à la réfection de voiries où l'accotement est carrément inexistant. Je pense que peut-être ces petits éléments permettraient déjà d'améliorer le projet et alors de façon générale, je pense que vous n'avez pas tout à fait apporté de réponse à cette question-là, essayer de définir des règles au niveau de la densification au sein de notre Ville pour permettre une urbanisation plus équitable reste quelque chose de nécessaire, d'indispensable pour éviter justement ce sentiment d'iniquité par rapport à la densification de notre territoire. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci Madame, l'incident est clos. Dernière interpellation. Elle est de mémoire, de Mme DE JAER, sur l'insalubrité des logements de petites tailles. Je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: Le récent incendie de l'avenue Maistriaux a pu mettre en lumière une réalité qu'on connaît à bien à Mons qui est celle de l'insalubrité de certains logements de petites tailles et pour lesquels la Ville a mis en place certaines choses et par lesquelles, je voudrais faire le point notamment par rapport à la responsabilité du Bourgmestre dans ces situations puisque c'est lui qui est responsable de la salubrité et lui seul qui peut faire un arrêté d'insalubrité pour un logement. La première question, j'aurais aimé avoir les chiffres puisque la Ville de Mons a lancé un label pour les kots, pour essayer justement de favoriser des kot en bon état, aux fins de savoir combien de kots ont été labellisés depuis la mise en place de ce système qui de mémoire date d'il y a deux ans, mais c'est peut-être de trois ans, je peux me tromper. La deuxième question vient sur la

responsabilité de la Ville de Mons par rapport au permis de location pour les logements de moins de 25 m², puisqu'il y a une obligation de permis évidemment, on imagine bien que quelqu'un qui loue un logement insalubre ne va pas aller frapper à la porte du fonctionnaire pour dire : « venez vérifier mon logement pour voir s'il est bien insalubre » et donc, quelles sont les mesures qui sont prises pour justement aller à l'encontre des contrevenants ? Ensuite, vous demander ce qu'il en est pour les logements d'urgence puisque si le Bourgmestre devait être amené à faire un arrêté d'insalubrité, il faudrait évidemment reloger les personnes, donc, j'aurais voulu savoir de combien de logements d'urgence la Ville dispose à ce jour et de voir si on ne pourrait pas l'augmenter pour être beaucoup plus à l'aise de pouvoir faire appliquer ces arrêtés. Enfin, ce n'était pas dans ma question transmise mais vu le point à l'ordre du jour, le point 6. La Ville de Mons a arrêté certaines tailles pour les logements pour les permis d'urbanisme, or, on voit, ici, que la personne a obtenu son recours et donc, elle va à l'encontre de cette décision que nous, nous soutenions et de voir si nous perdions l'appel, si cela ne risquait pas de faire tâche d'huile et que finalement, l'ensemble des personnes qui ont eu un permis refusé viennent en recours et qu'on se retrouve donc, avec la situation d'avant. Je vous remercie.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre: M. l'Echevin puis je vous dirais quelques éléments.

M. Nicolas MARTIN, Echevin: Merci M. le Bourgmestre, Madame la Chef de groupe, merci. Tout d'abord, mes excuses pour cette arrivée tardive mais je vais néanmoins pouvoir répondre à votre interpellation. C'est une interpellation qui porte sur un sujet important, vous l'avez dit, je pense qu'on a déjà eu l'occasion d'en débattre à de nombreuses reprises et à juste titre puisque cela concerne de nombreux citoyens de cette ville et c'est une problématique que de nombreuses villes de taille importante ou de taille moyenne partagent compte tenu malheureusement, de la volonté d'un certain nombre de personnes de faire de l'argent sur la misère de personnes qui sont dans des situations difficiles. En l'occurrence, en matière de logements, votre interpellation va me permettre de faire un point global finalement sur la politique qui a été menée par le Collège et par la Ville depuis quelques années en la matière et je vous dirais que notre approche s'est toujours voulue à la fois globale et transversale parce que la politique du logement finalement touche toute une série d'autres domaines. Je vais essayer de répondre point par point tout en vous disant que d'abord le Collège en a fait une priorité. Cette priorité, elle s'est traduite concrètement par les moyens qui ont été octroyés à l'Administration communale en la matière, c'est-à-dire la Cellule Logement, pour vous donner les chiffres très concrets, ces dernières années, sur l'espace des 5 dernières années, le personnel a été

augmenté de plus de 40 % puisque la Cellule est passée de 7 à 10 personnes avec une volonté à la fois de renforcer les contrôles de terrain de manière très systématique et très significative – on y reviendra dans un instant – mais aussi en se dotant d’un outil juridique notamment par le recrutement d’un Conseiller au Logement subsidié par la Région wallonne qui est un renfort très significatif dans les cas que notamment vous citez puisque vous évoquiez il y a un instant le recours des différents propriétaires où les démarches de la Ville à l’encontre d’autres sur base d’un volontarisme politique dont à fait preuve le Collège, donc, d’une part, des moyens humains significativement renforcés dans une période, vous le savez, où l’Administration communale n’a pas eu dans sa globalité cette possibilité ou cette chance, de consacrer des moyens logistiques qui sont extrêmement importants, je pense que vous l’avez évoqué dans votre interpellation. Je me souviens lorsque je suis devenu Echevin avoir travaillé avec le Service et avoir demandé à regarder les dossiers et je me souviens de base de données sur feuille volante, sur des feuilles de papier sur lesquelles étaient scrupuleusement noté et repris un inventaire de permis de location et donc, ces dernières années, nous avons également eu accord de procéder à l’informatisation de la Cellule Logement avec des croisements de données qui ont été discutées et négociées avec notamment le service de l’Etat-Civil/Population et la Police mais j’y viendrais là également dans un instant et donc, aujourd’hui, on a un système informatique performant qui nous permet d’avoir un échéancier qui permet lui-même aux agents de la Cellule Logement d’interpeller l’ensemble des propriétaires dont les permis de location arrivent à terme. Troisième élément sur lequel je voudrais insister, c’est l’interdisciplinarité et la nécessité d’avoir une transversalité dans l’action notamment dans le cadre de l’action du quartier de la gare qui avait été initié en mai 2013, nous avons lancé au niveau du Collège, une plateforme qualité/logement qui regroupe à la fois la police, le service de l’Urbanisme, le service de l’Etat-Civil/Population et la Cellule Logement. Nous avons passé de nombreuses heures à encadrer l’ensemble de ces équipes, j’ai moi-même rencontré l’ensemble des policiers des zones de proximité, l’ensemble des services concernés pour leur donner la ligne de conduite qui était fixée par le Collège en la matière, c’est-à-dire une ligne de conduite assez stricte quant aux contrôles qui étaient effectués notamment à l’occasion des demandes de domiciliation pour faire en sorte qu’il y ait une coordination parfaite entre ces différents services et j’ai oublié le CPAS par ailleurs et donc, cette coordination aujourd’hui porte ses fruits parce que régulièrement, la police elle-même sollicite lors d’une demande de domiciliation, la Cellule Logement pour réaliser des contrôles et ne procède dès lors, quand il y a un doute quant à la qualité du logement, qu’à

une domiciliation provisoire, c'est le type de démarche qui peut être mis en exergue et qui fait qu'aujourd'hui, que cette coordination entre les différents services nous permet de détecter plus facilement encore, je dirais, les situations problématiques. Au-delà de cette collaboration qui a été mise en place avec la Police, je voudrais également signifier qu'au cours des dernières années, nous avons également modifié la procédure administrative d'octroi des permis de location pour faire en sorte qu'il y ait depuis quelques années maintenant une vérification systématique de la conformité au permis d'urbanisme de la part des propriétaires concernés. Vous savez que la Loi a changé il y a quelques années en la matière, la Ville l'applique maintenant scrupuleusement pour faire en sorte qu'il y ait une stricte conformité également sur ce point et cela nous permet d'ailleurs régulièrement de détecter là-aussi des situations problématiques et cela peut s'avérer être un obstacle pour l'octroi d'ailleurs des permis de location dans certains cas et dans le cas de certains propriétaires défaillants. Quelques chiffres simplement pour illustrer le propos, pour vous dire qu'en termes de permis de location, ce sont à peu près en moyenne 300 permis de location qui sont octroyés chaque année, 200 à 300, pour la seule année 2013, nous avons 313 permis de location qui ont été octroyés et l'ensemble de ces permis de location portent sur un ensemble de 261 logements individuels et 675 logements collectifs, donc un petit millier de logements couverts par ces 313 permis de location octroyés durant l'année 2013. J'ai évoqué les moyens humains, la logistique, l'importance de la transversalité dans l'action, la collaboration entre les services, j'ai évoqué également tout à l'heure en introduction, la nécessaire volonté politique du Collège en la matière et par rapport à cet aspect des choses, vous l'avez dit, nous avons eu la volonté d'agir à la fois en matière de prévention, vous vous souviendrez de l'initiative de Joëlle KAPOMPOLE lorsqu'elle était Echevine, de « Plus Belle Ma Ville » qui rappelait à l'ensemble des citoyens, l'ensemble de règles à respecter lorsqu'ils mettaient leur bien en location. Nous avons eu à cœur de multiplier les contrôles en ciblant certains quartiers de manière prioritaire, je pense notamment au quartier de la gare, je pense au Centre de Jemappes, je pense pour le moment, cette semaine à la rue Notre Dame en l'occurrence pour faire en sorte que certains quartiers puissent être visités de manière systématique lorsque l'on détecte des problèmes de manière répétitive et je pense aussi à la sanction et là en matière de sanction, on a pu réaliser des avancées, là, également significatives ces dernières années puisque la Ville avait à plusieurs reprises démarché le Ministre du Logement sous la précédente législature pour faire en sorte qu'il puisse y avoir un arrêté qui soit pris au niveau du Gouvernement pour nous permettre de sanctionner le propriétaire qui n'était pas en ordre de permis de

location parce que ce n'était pas faisable à l'époque. Aujourd'hui, nous avons cet arrêté depuis là aussi quelques années, depuis la précédente législature ce qui nous permet d'appliquer des procès-verbaux pour les propriétaires défaillants. A ce jour et pour l'année dernière, nous avons eu depuis 2012, nous avons eu à peu près une centaine de PV qui ont été dressés à l'égard de ces propriétaires défaillants, c'est une arme évidemment extrêmement importante dans la lutte contre les logements de qualité médiocre puisqu'auparavant, nous dressions des constats mais nous n'avions pas la faculté de pouvoir sanctionner ce qui est évidemment extrêmement problématique. Donc, beaucoup de contrôles et des sanctions à la clef. Vous évoquiez également la question des arrêtés d'inhabitabilité, c'est vrai que c'est toujours une question difficile, c'est une question sensible parce que derrière c'est acte administratif, il y a toujours des réalités humaines et des situations sociales difficiles à gérer. Je dois souligner la qualité du travail qui est réalisé par la Cellule Logement en la matière et par l'ensemble des services sociaux de la Ville parce que systématiquement quand nous sommes confrontés à ce type de cas de figure et cela arrive quand même assez régulièrement puisqu'en toute logique, la politique volontariste du Collège que j'évoquais tout à l'heure a conduit à prendre beaucoup d'arrêtés d'inhabitabilité et pour la seule année 2014, par exemple, 18 ont été adoptés et c'est vrai que si vous regardez l'évolution des chiffres au fil des années, vous voyez qu'au cours des 5 dernières années, il y a eu une inflation d'arrêtés d'inhabitabilité qui ont été pris et donc, ces arrêtés conduisent à une nécessaire politique de relogement des personnes, il n'y a pas un nombre de logement fixe qui est disponible, tout cela varie en fonction des disponibilités à la fois du CPAS, de l'Agence Immobilière Sociale, de la Société de Logement Toit et Moi mais il y a une coordination systématique entre ces différents partenaires pour pouvoir procéder à un relogement lorsque celui-ci n'est pas possible à des fins privées par les personnes qui occupent les logements. Un mot à cet égard pour vous dire que la Ville de Mons a essayé dans le cadre de l'ancrage du logement de déposer des demandes complémentaires auprès du Ministre Nollet sous la précédente législature pour élargir son parc de logement d'accueil d'urgence pour faire face à ces situations difficiles, malheureusement, la réponse que l'on a obtenu est que cette demande n'était pas éligible puisque le quota de la Ville était déjà atteint, cela semble extrêmement choquant à dire mais malheureusement, c'est la réalité telle qu'elle nous a été renvoyée par la Région à l'époque sur base des réglementations existantes, les quotas étaient atteints par rapport à ce qui se pratique dans d'autres villes et donc, j'en terminerais pour vous dire qu'au-delà de toute cette politique en matière de permis de location, nous avons également souhaité

durcir les normes communales en matière de division de maisons unifamiliales, vous le savez, on a adopté ici, au Conseil communal, un règlement qui se veut plus strict, il est vrai, que la norme wallonne en la matière puisqu'on impose 16 m² minimum pour les logements de petites tailles au lieu de 12 m² au niveau wallon. Il y a une faiblesse juridique en la matière, on l'avait évoqué au Conseil communal quand on avait adopté le règlement, sachez simplement que dans le cadre des activités du Ministre FURLAN, c'est un débat que nous avons avec lui pour faire en sorte que nous puissions avoir une base légale qui soit renforcée en la matière sur le plan wallon pour faire en sorte que le règlement montois soit, je dirais, lui-même renforcé et que nous puissions avoir une politique de prévention maximaliste par rapport à ces difficultés. Voilà, en matière de politique de logement, ce que je pouvais vous dire. Un mot également sur le label puisque vous l'avez évoqué, c'est une initiative que nous avons prise en pensant pouvoir susciter des vocations malheureusement, il faut le constater, c'est une initiative qui n'a pas rencontré le succès escompté et donc, aujourd'hui, on est en train de la réévaluer, nous n'avons pas eu de demande formulée par des propriétaires en la matière et donc, je pense que plus que jamais, nous devons travailler sur les normes pour nous assurer du fait que les logements présentent des qualités satisfaisantes aux yeux de la réglementation néanmoins, je me permets quand même de vous rappeler toute la collaboration avec notamment Infor Jeunes et toute une série d'autres structures du tissu associatif qui permettent tout de même de pointer les bons exemples en matière de logement étudiant. Voilà d'une manière générale, j'ai peut-être été un peu long, je m'en excuse mais je pense que c'est un sujet qui mérite l'attention et qui est extrêmement important aux yeux de tous. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Voilà, moi, je voulais juste, merci M. l'Echevin, je voulais juste ajouter ceci, donc, à la suite du drame avenue Maistriaux, on a entamé une réflexion pour voir si dans ces immeubles qui sont divisés en petits appartements, il n'y a pas lieu de prévoir la visite des pompiers et vérifier si les mesures de sécurité sont bien prises. Comme nous sommes une ville estudiantine, il y a énormément d'immeubles, dans la réflexion que nous menons, on doit mesurer la pertinence mais eu égard comme vous l'avez dit à la responsabilité du Bourgmestre, mon intention est d'avancer dans ce domaine mais il faudra prévoir aussi des délais comme l'a expliqué M. l'Echevin, on a travaillé avec des contrôles mais on a travaillé par zones successives, il était impossible d'embrasser toute la ville en même temps et au même moment, c'est tout à fait infaisable et ce sera infaisable avec tout le bâti existant, donc, il va falloir phaser, laisser du temps mais l'objectif est bien qu'à termes, on verra le nombre d'années nécessaires, il y a aussi pour

ce type de logement, une « certification » des pompiers, voilà un peu l'orientation que nous souhaitons prendre. Je vous en prie, Madame.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: Merci M. l'Echevin pour cette longue réponse, je pense que c'est important de faire le point sur un dossier comme cela, on voit que depuis 3-4 ans, il y a une réelle progression en tout cas dans la diminution mais qui n'est malheureusement pas assez importante mais M. le Bourgmestre l'a dit, il faudra du temps, j'espère en tout cas qu'on pourra continuer ce chemin-là, que le non-remplacement des fonctionnaires n'aura pas lieu au sein de cette Cellule Logement qui est évidemment primordial pour notre ville et pour la sécurité des habitants. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Chers Collègues, je pense que nous sommes arrivés au terme des interpellations, questions et donc, de la séance publique. Je remercie le public nombreux et assidu.

La séance s'ouvre à huis clos avec 30 présents

Sont absents : Mme HOUDART, MM. LAFOSSE, BARVAIS, DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, M. MILLER, Mmes MOUCHERON, JOB, M. JOOS, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, M. ANDRE, Mmes LAGNEAU, URBAIN, M. Fr. HAMBYE

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

35° Objet : Prorogation éventuelle d'une mesure de suspension préventive par mesure d'ordre dans l'intérêt du service. Décision. Service Juridique Divis1/CS

ADOPTE – 32° annexe

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

36° Objet : PERSONNEL D'ENTRETIEN. Réserve de recrutement d'auxiliaires professionnelles E1. GRH 10/17178

ADOPTE – 33° annexe

37° Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

a) Mise à disposition du CPAS d'un Chef de bureau administratif à titre définitif. GRH/HH/PA Måd

ADOPTE – 34° annexe

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

b) Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5e temps octroyée à une employée d'administration. GRH/HH/PA

ADOPTE – 35° annexe

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

c) Démission honorable d'un Chef de service administratif. GRH/HH/PA

ADOPTE – 36^e annexe

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

d) Mise à la pension pour inaptitude physique définitive d'un Chef de bureau administratif. GRH/AD/PA

ADOPTE – 37^e annexe

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

38^e Objet : SERVICES TECHNIQUES. Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5e temps à une Attachée spécifique (architecte). Autorisation. GRH/AD/ST

ADOPTE – 38^e annexe

39^e Objet : PERSONNEL DES BIBLIOTHÈQUES

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

a) Démission honorable d'une employée de bibliothèque. GRH/10/4162

ADOPTE – 39^e annexe

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

b) Mise à la pension d'office d'une employée de bibliothèque. GRH/10/10881

ADOPTE – 40^e annexe

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

40^e Objet : PRÉVENTION. Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5e temps à une Attachée spécifique (criminologue). Autorisation. GRH/AJ/2015

ADOPTE – 41^e annexe

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

41^e Objet : Personnel mis à disposition. Démission honorable à accorder à un Médecin Pédiatre à temps partiel à titre temporaire. GRH 10264

ADOPTE – 42^e annexe

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

42^e Objet : AIDE A LA PROMOTION DE L'EMPLOI. Mise à disposition temporaire d'un ouvrier non-qualifié au sein de l'ASBL « Infra Foot Mons ». GRH/HH/APE Màd/IFM

ADOPTE – 43^e annexe

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

43° Objet : PERSONNEL CONTRACTUEL. Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption complète de carrière à un Premier Attaché Autorisation. GRH/SH/18188

ADOPTE – 44° annexe

44° Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

a) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs/trices primaires. Education 4013/4038

ADOPTE – 45° et 46° annexes

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

b) Octroi d'une interruption partielle de carrière à un maître spécial d'éducation physique définitif pour l'année scolaire 2015-2016. Education 3568

ADOPTE – 47° annexe

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

c) Octroi d'une interruption totale de carrière à un instituteur primaire définitif pour l'année scolaire 2015-2016. Education 3373

ADOPTE – 48° annexe

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

d) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un maître spécial d'éducation physique. Education 4144

ADOPTE – 49° annexe

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

e) Octroi d'un congé pour mission à une institutrice primaire définitive. Education 7119

ADOPTE – 50° annexe

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

f) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles. Education 4088/3332/4136/3842/3630

ADOPTE – De la 51° à la 55° annexes

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

g) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une institutrice maternelle. Education 3948

ADOPTE – 56° annexe

45° Objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

a) Démission honorable d'un professeur de piano. Education 6263

ADOPTE – 57^e annexe

Par 30 suffrages sur 30 votes valables,

b) Désignation d'un professeur de piano à titre temporaire dans un emploi vacant. Education 7616

ADOPTE – 58^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 23 juin 2015. .

Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
Le Directeur général ff,

Le Bourgmestre-Président,

Ph. LIBIEZ.

E. DI RUPO

=====